



GROUPE INSTANT
CONSTRUISSONS LES RELATIONS SOCIALES DE DEMAIN

Construire et déployer le plan de développement des compétences (ex plan de formation)

Avec la réforme 2018, le plan de formation devient "plan de développement des compétences". Élaborer ce plan, c'est construire une offre, au service de la performance de l'entreprise et du développement des salariés. Cela implique de bien connaître les enjeux de l'entreprise, ses projets, les évolutions prévisibles de l'emploi. Et de mettre en place un processus adapté au contexte, faisant une large part à la concertation avec les responsables opérationnels. Cette formation vous propose une démarche structurée, et des outils pratiques.

1/ Définir les étapes de l'élaboration du plan de développement des compétences

- Plan de développement des compétences : définition, obligations de l'employeur.
- Processus d'élaboration du plan : adapter le processus aux enjeux, à l'organisation, et aux besoins opérationnels. Anticiper la nécessité de répondre rapidement aux imprévus.

2/ Élaborer les orientations formation

- S'appuyer sur les anticipations en matière d'évolution de l'emploi.
- Traduire les enjeux et projets majeurs de l'entreprise.
- Rédiger une note d'orientation porteuse de sens.

3/ Diagnostiquer les besoins individuels et collectifs de développement de compétences

- Impliquer les managers.
- Qualifier les demandes.
- Proposer des solutions :
- intégrer la nouvelle définition de l'action de formation ;
- décider du type d'actions qui figureront au plan ;
- faire les choix structurants en prenant en compte leur impact sur l'efficacité et sur le coût des actions : formation interne/prestation achetée ; Inter/ Intra ; en situation de travail (FEST), en salle, à distance ou mixte.

4/ Chiffrer et prioriser les actions de formation

- Anticiper les possibilités de financement, arbitrer.

5/ Consulter et communiquer

- Communiquer les informations prévues par la loi au CE/ CSE.
- Dialoguer avec les partenaires sociaux sur la formation.

6/ Suivre le réalisé

- Planifier la mise en œuvre du plan.
- Se doter d'un outil de suivi pour maîtriser le budget

Après le présentiel, mise en œuvre en situation de travail

- Des conseils chaque semaine pendant 7 semaines.

Les objectifs de la formation

- Définir un processus et des supports adaptés au contexte de son entreprise pour élaborer le plan.
- Répondre aux enjeux de l'entreprise et aux besoins opérationnels.
- Faciliter les parcours professionnels des salariés.
- Identifier les possibilités d'articulation plan/ CPF.
- Respecter les obligations légales, en particulier pour la consultation du Comité d'Entreprise/ du Comité Social et Economique.
- Suivre le réalisé.